PLAN STRATÉGIQUE EN MATIÈRE DE POLITIQUE LINGUISTIQUE

2005
2008

Commission de toponymie
Conseil supérieur de la langue française
Office québécois de la langue française
Secrétariat à la politique linguistique

BRILLER PARMI LES MEILLEURS

Québec

PLAN STRATÉGIQUE EN MATIÈRE DE POLITIQUE LINGUISTIQUE

2005
2008

Commission de toponymie
Conseil supérieur de la langue française
Office québécois de la langue française
Secrétariat à la politique linguistique

TABLE DES MATIÈRES

LA VISION 6

LA MISSION 7

LE CONTEXTE ET LES ENJEUX 8
La situation démolinguistique 9

1 PREMIÈRE ORIENTATION

Renforcer le français comme langue du travail, du commerce et des affaires 11

Axe 1 : La francisation des milieux de travail 12

Axe 2 : Le français, langue du commerce et des affaires 14

2 DEUXIÈME ORIENTATION

Valoriser et généraliser une langue de qualité 15

Axe 1 : L'expertise terminologique et linguistique à la disposition de la population 16

Axe 2 : La sensibilisation de la population à l'importance de la qualité de la langue 17

Axe 3 : L'expertise toponymique à la disposition de la population 18

3 TROISIÈME ORIENTATION

Consolider la politique linguistique du Québec 19

Axe 1 : La cohérence et la promotion de la politique linguistique québécoise 20

Axe 2 : La célébration de la vitalité de la langue française 21

Axe 3 : La veille en matière linguistique 22

CONTRIBUTION À LA VISION ET AUX PRIORITÉS D'ACTION GOUVERNEMENTALES 23

Tableau synthèse 24

105-05870/

Québec, le 11 mai 2005

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1er étage, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

À titre de ministre chargée de l'application de la Charte de la langue française, j'ai le plaisir de déposer le **Plan stratégique en matière de politique linguistique 2005-2008**. Ce plan engage la Commission de toponymie, le Conseil supérieur de la langue française, l'Office québécois de la langue française et le Secrétariat à la politique linguistique, lesquels relèvent tous de ma responsabilité.

Le présent document découle de la vision stratégique d'ensemble de l'action gouvernementale en matière de langue et je souscris entièrement aux orientations qui y sont énoncées.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

La ministre de la Culture et des Communications,

Line Beauchamp

Québec, le 4 avril 2005

Madame Line Beauchamp
Ministre de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, 1er étage, bloc A
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre officiellement, pour dépôt à l'Assemblée nationale, le **Plan stratégique en matière de politique linguistique 2005-2008** qui balise l'action des organismes responsables de la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise, lesquels sont sous votre responsabilité.

Ce plan stratégique énonce les grandes orientations que privilégieront les organismes linguistiques au cours des prochaines années. Ces orientations sont les suivantes : renforcer le français comme langue du travail, du commerce et des affaires; valoriser et généraliser une langue de qualité; consolider la politique linguistique du Québec.

Le plan stratégique a été élaboré par le Secrétariat à la politique linguistique, en collaboration avec la Commission de toponymie, le Conseil supérieur de la langue française et l'Office québécois de la langue française.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Guy Dumas
Sous-ministre associé responsable de l'application
de la politique linguistique

LA VISION

La vision privilégiée pour assurer l'application de la politique linguistique québécoise en est une d'ouverture à la diversité et au rapprochement.

L'identité québécoise renvoie toujours, en premier lieu, au caractère majoritairement francophone de la population du Québec. Langue officielle du Québec depuis 1974 et langue publique commune, le français fonde le sentiment d'appartenance à la société québécoise et constitue le ciment de sa spécificité.

Avec l'appui de la population, des secteurs privé et public et des partenaires syndicaux, le gouvernement désire assurer la pérennité de la langue française au Québec, renforcer son usage public, valoriser sa maîtrise et améliorer sa qualité.

Le Québec étant par ailleurs une société inclusive, ouverte à la diversité et au rapprochement, il peut et il doit continuer à assurer la promotion de la langue française dans le respect des Québécois et des Québécoises d'expression anglaise, des communautés culturelles et des peuples autochtones, dont la participation et l'apport demeurent essentiels à son développement.

Dans le cas des milliers d'immigrants qui choisissent de s'installer au Québec et ne connaissent pas le français à leur arrivée, le défi consiste à faciliter leur intégration linguistique et à leur faire valoir le caractère majoritairement francophone de la société québécoise, tout en privilégiant une approche résolument inclusive.

LA MISSION

La mission générale des trois organismes et du Secrétariat est de promouvoir le français, langue officielle du Québec, et d'assister la ministre chargée de l'application de la Charte de la langue française et de la politique linguistique dans l'exercice de ses fonctions.

La Commission de toponymie (CT) est responsable de l'inventaire, de la conservation, du traitement, de l'officialisation et de la diffusion des noms géographiques du Québec.

Le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) fournit des avis à la ministre sur les questions que celle-ci lui soumet et la saisit de questions qui appellent l'action ou l'attention du gouvernement.

L'Office québécois de la langue française (OQLF) est responsable de la francisation des entreprises et de l'Administration, ainsi que de la politique québécoise en matière d'officialisation linguistique et de terminologie; il assure le suivi de la situation linguistique du Québec et veille au respect de la Charte de la langue française.

Le Secrétariat à la politique linguistique (SPL) coordonne la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise, supervise les modifications législatives ou autres qui y sont apportées et assure la cohérence des interventions gouvernementales en matière linguistique.

LE CONTEXTE ET LES ENJEUX

Parlé par une vaste majorité de la population québécoise, mais langue minoritaire au Canada et en Amérique du Nord, le français subit toujours de nombreuses pressions, y compris au Québec. La décroissance de la part que représentent les francophones au Canada, l'accroissement d'une immigration de plus en plus diversifiée et la baisse du taux de fécondité de la population francophone depuis le milieu des années 1960 sont désormais considérés comme des tendances lourdes. À cela s'ajoutent les forces dominantes du marché linguistique nord-américain, le développement des nouvelles technologies, l'expansion de l'anglais au sein des communications internationales et la mondialisation des activités économiques, autant de facteurs qui favorisent l'usage de l'anglais. Cette situation a des incidences sur la maîtrise et la qualité de la langue ainsi que des effets sur la dynamique linguistique dans les milieux de travail et dans les activités économiques et commerciales.

Au 21e siècle, la situation de la langue française doit donc faire l'objet d'une vigilance constante et la Charte de la langue française garde toute sa pertinence. L'action des organismes responsables de la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise sera fonction des grands enjeux suivants :

1. l'amélioration de la francisation des entreprises québécoises ainsi que de l'utilisation du français comme langue du commerce et des affaires;
2. l'amélioration de la qualité du français oral et écrit;
3. la promotion et l'épanouissement de la langue française dans le contexte nord-américain.

LA SITUATION DÉMOLINGUISTIQUE[1]

Le recensement de 2001 a permis de dénombrer près de 6,8 millions de francophones (langue maternelle) au Canada, dont 5,8 millions (soit 85,5 %) vivent au Québec.

En chiffres absolus, la population de langue maternelle française continue à augmenter, au Canada comme au Québec. Mais son taux d'accroissement est moindre que celui de la population anglophone ou allophone et il est en constante diminution. On attribue ce ralentissement du taux d'accroissement à la baisse du nombre d'enfants francophones âgés de moins de cinq ans et au vieillissement de la population francophone.

Ainsi, une baisse constante de la représentation francophone au Canada s'est produite au cours des cinq dernières décennies : en 1951, 29 % de la population canadienne était de langue maternelle française; en 2001, cette part n'est plus que de 22,9 %. Le poids démographique du Québec au Canada diminue également avec constance : il est passé de 28,9 % en 1951 à 23,8 % en 2001.

D'autre part, au Canada, la proportion de personnes parlant le français à la maison a également diminué, passant de 25,7 % en 1971 à 22 % en 2001, un taux inférieur à celui de 22,9 % des personnes ayant déclaré le français comme langue maternelle.

Sans le Québec, les francophones (langue maternelle), qui représentaient 6,6 % de la population canadienne en 1961, n'en représentent plus que 4,4 % en 2001, soit un peu plus de 980 000 personnes, dont les trois quarts (76,4 %) vivent en Ontario et au Nouveau-Brunswick.

Au Québec, les francophones (langue maternelle) représentaient 81,4 % de la population en 2001, comparativement à 82 % en 1991. Pour leur part, les allophones (langue maternelle autre que le français ou l'anglais) totalisaient 732 160 personnes et formaient 10,3 % de la population québécoise. Ils surpassaient en nombre les 591 365 anglophones (langue maternelle) qui, toujours en 2001, comptaient pour 8,3 % de la population québécoise.

[1] Les statistiques citées dans cette section proviennent du Recensement de 2001 de Statistique Canada.

Depuis plus de quarante ans, la population francophone du Québec voit son taux de fécondité diminuer jusqu'à se situer sous le seuil du renouvellement des générations. De l'avis des experts, cette tendance démographique lourde fait en sorte que la population de langue maternelle française évoluera vers un déclin.

Compte tenu des caractéristiques démographiques de la société québécoise, l'intégration linguistique des immigrants est un enjeu majeur pour l'avenir du Québec. Or, en 2001, malgré les effets positifs de la Charte de la langue française, l'attrait de l'anglais auprès des allophones demeure fort. Un allophone sur deux, parmi ceux qui effectuaient un transfert linguistique, optait encore pour l'anglais (54 %) plutôt que pour le français (46 %). Toutefois, la proportion de transferts vers le français s'est accrue depuis le recensement de 1996, ce qui constitue une tendance encourageante.

La volonté de faire du français la langue commune de tous les Québécois n'empêche nullement que l'on valorise la connaissance d'autres langues. C'est d'autant plus vrai que la maîtrise de plusieurs langues représente aujourd'hui un avantage indéniable et un signe d'ouverture sur le monde.

Dans l'ensemble du Canada, c'est au Québec que l'on retrouve la plus forte proportion de personnes maîtrisant à la fois le français et l'anglais. En 2001, 40,8 % de la population québécoise était bilingue, comparativement à 10,3 % de la population du reste du Canada. Ces taux augmentent progressivement de recensement en recensement, mais beaucoup plus rapidement au Québec que dans le reste du Canada. On note aussi que le taux de bilinguisme (français-anglais) des Québécois était plus élevé chez les anglophones (66,1 %) et chez les allophones (50,4 %), que chez les francophones (36,6 %). La proportion de francophones bilingues au Québec n'en demeure pas moins cinq fois plus élevée que celle des anglophones bilingues du reste du Canada (7,1 %).

C'est également au Québec que se trouve le plus haut taux de personnes multilingues alors que 8,7 % des Québécois maîtrisent le français, l'anglais et au moins une troisième langue, comparativement à 2,1 % de la population du reste du Canada. En 2001, la troisième langue la plus parlée au Québec est l'espagnol, qu'affirme connaître un peu plus de 3 % de la population.

RENFORCER LE FRANÇAIS COMME LANGUE DU TRAVAIL, DU COMMERCE ET DES AFFAIRES

PREMIÈRE ORIENTATION

Il demeure toujours nécessaire d'affirmer le caractère français du Québec dans les milieux de travail ainsi que dans le domaine du commerce et des affaires. D'une part, parce que le fait de pouvoir réussir économiquement et socialement « en français » représente encore l'un des meilleurs incitatifs pour favoriser la connaissance et l'usage de cette langue au Québec. Et d'autre part, pour que les travailleurs et les consommateurs québécois, majoritairement francophones, puissent travailler et être servis en français.

Plusieurs facteurs freinent la progression de la francisation des milieux de travail. Ainsi, l'utilisation de logiciels et de matériel informatique en français n'est pas toujours généralisée dans les entreprises et au sein de l'Administration, même lorsque ces logiciels et ce matériel existent en version française. Le réseautage international de certaines entreprises peut aussi limiter l'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications. De plus, l'ouverture des entreprises québécoises aux marchés étrangers, notamment celui des États-Unis, exerce une pression à la hausse sur leur niveau d'utilisation de l'anglais. Par ailleurs, dans certains secteurs d'activité, on trouve une forte proportion de travailleuses et de travailleurs ne parlant pas le français (ni l'anglais, dans bien des cas). Enfin, la terminologie française, en dépit d'une certaine diffusion, connaît des difficultés d'implantation dans plusieurs milieux de travail.

AXE D'INTERVENTION 1

LA FRANCISATION DES MILIEUX DE TRAVAIL

OBJECTIF 1

(OQLF)

S'assurer que, chaque année, au moins 25 % des entreprises et des organismes de l'Administration n'ayant pas de certificat de francisation obtiennent ce certificat ou fassent approuver un programme de francisation.

Indicateurs de résultats :

- pourcentage des entreprises non certifiées qui obtiennent un certificat ou qui font approuver un programme de francisation au cours de l'année
- pourcentage des organismes de l'Administration non certifiés qui obtiennent un certificat ou qui font approuver un programme de francisation au cours de l'année

OBJECTIF 2

(OQLF)

Mener deux interventions sectorielles par an pour résoudre les problèmes de francisation affectant soit des entreprises, soit des organismes de l'Administration.

Indicateur de résultats :

- nombre d'interventions réalisées et leur impact

OBJECTIF 3

(OQLF)

Réexaminer, d'ici octobre 2006,[2] l'ensemble des ententes particulières en vigueur au 1er octobre 2002, qui visent certains sièges d'entreprise et centres de recherche (cible annuelle : 52 ententes).

Indicateur de résultats :

- nombre d'ententes annulées ou renouvelées

OBJECTIF 4

(OQLF)

Faire en sorte que, d'ici 2008, 50 % des grandes entreprises non certifiées et 30 % des grandes entreprises certifiées aient un comité de francisation actif et dont la composition est conforme.

Indicateurs de résultats :

- dans les entreprises non certifiées, pourcentage des comités de francisation actifs et dont la composition est conforme
- dans les entreprises certifiées, pourcentage des comités de francisation actifs et dont la composition est conforme

OBJECTIF 5

(OQLF)

Rendre plus conviviale l'inscription en ligne des entreprises et des organismes de l'Administration et faciliter la transmission électronique de certains rapports exigés d'eux dans le cadre du processus de francisation.

Indicateurs de résultats :

- nombre de nouveaux services offerts électroniquement aux entreprises et à l'Administration
- statistiques de fréquentation de ces services

[1] Délai fixé par l'article 48 de la Loi modifiant la Charte de la langue française, L. Q., 2002, chapitre 28.

AXE D'INTERVENTION 2

LE FRANÇAIS, LANGUE DU COMMERCE ET DES AFFAIRES

OBJECTIF 1

(OQLF)

Mener deux interventions par an, notamment dans le secteur des jeux vidéo et dans celui des produits électriques et des électroménagers, de façon à résoudre les problèmes de francisation qui empêchent les consommateurs québécois d'avoir accès à des produits et services en français.

Indicateur de résultats :

- nombre d'interventions réalisées et leur impact

OBJECTIF 2

(OQLF)

Traiter rapidement toutes les plaintes du public en s'assurant qu'au moins 60 % d'entre elles sont réglées dans un délai n'excédant pas six mois.

Indicateur de résultats :

- pourcentage de plaintes traitées en moins de six mois

OBJECTIF 3

(OQLF)

Faire corriger 90 % des dérogations à la Charte de la langue française en matière de langue du commerce et des affaires, sans l'intervention du procureur général.

Indicateur de résultats :

- pourcentage de dérogations corrigées sans l'intervention du procureur général

2 VALORISER ET GÉNÉRALISER UNE LANGUE DE QUALITÉ

DEUXIÈME ORIENTATION

Depuis trente ans, des progrès importants ont été accomplis au Québec pour y accroître la qualité du français oral et écrit. De même, en matière de toponymie, les normes et les règles d'écriture à respecter dans la dénomination des lieux se sont sensiblement raffinées au fil des ans. Mais il reste encore beaucoup à faire pour que les entreprises, l'administration publique et la population en général, quelle qu'en soit la langue d'origine, soient suffisamment outillées pour répondre aux exigences d'une société et d'une époque de plus en plus axées sur le savoir et les communications.

AXE D'INTERVENTION 1

L'EXPERTISE TERMINOLOGIQUE ET LINGUISTIQUE À LA DISPOSITION DE LA POPULATION

OBJECTIF 1

(OQLF)

Enrichir de 5 000 fiches par an le Grand dictionnaire terminologique (GDT) en fonction des secteurs ou domaines en demande afin de répondre en ligne aux besoins terminologiques de la population.

Indicateurs de résultats :

- nombre de fiches nouvelles ou mises à jour
- statistiques de fréquentation du GDT en ligne

OBJECTIF 2

(OQLF)

Enrichir de 300 articles par an la Banque de dépannage linguistique (BDL) diffusée dans le site Internet de l'Office québécois de la langue française, de façon à répondre en ligne aux besoins linguistiques de la population.

Indicateurs de résultats :

- nombre d'articles ajoutés dans la BDL
- statistiques de fréquentation de la BDL en ligne

OBJECTIF 3

(OQLF)

Offrir des services d'assistance terminologique et linguistique (consultations téléphoniques, immédi@t, @ssisterme) destinés au grand public et à certains publics spécialisés.

Indicateurs de résultats :

- nombre de services offerts
- statistiques de fréquentation de ces services

AXE D'INTERVENTION 2

LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION À L'IMPORTANCE DE LA QUALITÉ DE LA LANGUE

OBJECTIF 1

(SPL)

Poursuivre ou développer des démarches de concertation avec différents secteurs d'activité pour y promouvoir l'importance de la qualité de la langue.

Indicateur de résultats :

- impact de la Table de concertation sur la qualité de la langue dans les médias et de toute autre démarche de concertation sectorielle sur la qualité de la langue

OBJECTIF 2

(SPL) (OQLF)

Mettre en place des mesures particulières susceptibles de faire connaître les bons usages et les particularités du français standard au Québec.

Indicateur de résultats :

- nombre de mesures mises en place (publications, campagnes, partenariats, etc.) et leur impact

AXE D'INTERVENTION 3

L'EXPERTISE TOPONYMIQUE À LA DISPOSITION DE LA POPULATION

OBJECTIF 1

(CT)

Enrichir de 3 000 noms de lieux par an l'information stockée dans la banque de toponymes TOPOS, diffuser, en ligne, la toponymie officielle et ajouter 20 articles par an dans la Foire aux questions du site Internet de la Commission de toponymie.

Indicateurs de résultats :

- nombre de toponymes recueillis
- nombre de toponymes localisés
- nombre de notes Web diffusées
- nombre d'articles dans la FAQ
- statistiques de fréquentation de TOPOS en ligne

OBJECTIF 2

(CT)

Offrir des services d'information toponymique destinés au grand public et à certains publics spécialisés.

Indicateurs de résultats :

- nombre de questions traitées selon les types de clientèles (population, municipalités, médias, etc.)
- statistiques de fréquentation des pages consacrées aux règles d'écriture et aux critères de choix dans le site de la Commission de toponymie

3 CONSOLIDER LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DU QUÉBEC

TROISIÈME ORIENTATION

La politique linguistique québécoise, découlant de la Charte de la langue française, d'une dizaine de règlements et de plusieurs politiques gouvernementales ou sectorielles, vise à promouvoir la langue française et à favoriser son épanouissement dans le contexte nord-américain. L'impulsion nécessaire pour donner sa pleine mesure à la politique linguistique suppose d'assurer sa cohérence, notamment au sein de l'État québécois dont les pratiques linguistiques doivent demeurer exemplaires, et aussi d'assurer sa promotion. De même, cette politique doit s'accompagner de gestes officiels qui encouragent les initiatives issues de la population pour favoriser la qualité et le rayonnement du français. Enfin, pour progresser, la politique linguistique doit tenir compte du contexte sociolinguistique qui façonne le Québec; à cet effet, il est indispensable de bien documenter l'évolution de la situation linguistique québécoise, canadienne et internationale.

AXE D'INTERVENTION 1

LA COHÉRENCE ET LA PROMOTION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE QUÉBÉCOISE

OBJECTIF 1

(SPL)

Superviser les actions de l'administration publique québécoise en matière linguistique pour assurer leur cohérence avec la politique linguistique.

Indicateurs de résultats :

- résultats des travaux du Comité interministériel de coordination de l'application de la politique linguistique dans l'Administration
- examen des clauses linguistiques contenues dans les ententes signées par l'Administration

OBJECTIF 2

(SPL)

Mieux faire connaître la politique linguistique au Québec et à l'extérieur du Québec et en assurer le maintien, y compris lors de contestations devant différentes instances.

Indicateurs de résultats :

- nombre de rencontres et de conférences et leur impact
- nombre et tirage des publications
- événements spéciaux et leur impact
- achalandage du site Internet
- nombre, nature et résultats des contestations

AXE D'INTERVENTION 2

LA CÉLÉBRATION DE LA VITALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

OBJECTIF 1

(CT, CSLF, OQLF, SPL)

Reconnaître et honorer les efforts et les engagements d'individus, de groupes, d'organismes et d'entreprises en faveur de la langue française.

Indicateurs de résultats :

- commémorations toponymiques de la CT
- prix et décorations décernés par le CSLF
- prix décernés par l'OQLF
- Prix Georges-Émile-Lapalme

OBJECTIF 2

(CT, CSLF, OQLF, SPL)

Poser des actions spécifiques en vue de souligner l'histoire et l'évolution du fait français en Amérique (Québec 2008, Francofête, etc.) et favoriser la participation du grand public aux célébrations du français.

Indicateurs de résultats :

- nombre et impact des actions spécifiques posées par la CT, le CSLF, l'OQLF et le SPL
- nombre et impact des activités de promotion et d'animation organisées par l'OQLF et la CT, notamment à l'occasion de la Francofête
- nombre et impact des activités de promotion et d'animation organisées par les entreprises, les ministères et organismes de l'Administration ainsi que les groupes sociaux et communautaires

AXE D'INTERVENTION 3

LA VEILLE EN MATIÈRE LINGUISTIQUE

OBJECTIF 1

(OQLF)

Faire état périodiquement (au moins tous les cinq ans) au gouvernement et à la population québécoise, de la situation linguistique québécoise et de son évolution.

Indicateur de résultats :

- état de réalisation du plan de travail annuel (diffusion des recherches, analyses, indicateurs, etc.)

OBJECTIF 2

(CSLF)

Réaliser diverses études liées aux grands enjeux et défis en matière de langue dont, notamment, la redynamisation du processus de francisation, l'intégration linguistique des immigrants et les défis linguistiques que pose une société de l'information.

Indicateur de résultats :

- nombre de recherches, études, tables rondes, colloques, consultations, etc.

OBJECTIF 3

(CSLF, OQLF, CT, SPL)

Maintenir et établir, en fonction des priorités gouvernementales, des partenariats canadiens et internationaux sur des sujets susceptibles d'enrichir la démarche linguistique québécoise.

Indicateur de résultats :

- nombre et impacts des activités de collaboration et de coopération de la CT, du CSLF, de l'OQLF et du SPL

CONTRIBUTION À LA VISION ET AUX PRIORITÉS D'ACTION GOUVERNEMENTALES

Dans son plan d'action intitulé *Briller parmi les meilleurs*, le gouvernement indique que la langue française constitue la spécificité du Québec et que l'affirmation de l'identité québécoise repose sur la promotion de sa langue officielle. Pour ce faire, le gouvernement entend en assurer l'usage, en valoriser la maîtrise et en améliorer la qualité.

Les trois orientations mises de l'avant dans le présent plan stratégique s'inspirent de la vision gouvernementale et en assurent la mise en œuvre au cours des trois prochaines années. Elles permettront de consolider un aménagement linguistique durable qui, tout en continuant à faire du français la langue commune de tous les citoyens vivant au Québec, préparera, le mieux possible, les plus jeunes générations aux exigences de l'avenir.

Enfin, le présent plan stratégique participe à la réalisation du *Plan de développement durable du Québec* en se rattachant plus particulièrement à deux de ses principes fondateurs : l'accès au savoir et la protection du patrimoine culturel.

Internet : http://www.spl.gouv.qc.ca
Le contenu de cette brochure a été préparé
par le Secrétariat à la politique linguistique.
Dépôt légal : 2005
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
© Gouvernement du Québec, 2005
ISBN 2-550-44221-0

PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008 EN MATIÈRE DE POLITIQUE LINGUISTIQUE

MISSION Promouvoir le français, langue officielle du Québec, et assister la ministre chargée de l'application de la Charte de la langue française et de la politique linguistique dans l'exercice de ses fonctions.

VISION Assurer l'application de la politique linguistique québécoise dans un esprit d'ouverture à la diversité et au rapprochement.

ENJEU 1 L'amélioration de la francisation des entreprises québécoises ainsi que de l'utilisation du français comme langue du commerce et des affaires

ENJEU 2 L'amélioration de la qualité du français, oral et écrit

ENJEU 3 La promotion et l'épanouissement de la langue française dans le contexte nord-américain

ORIENTATIONS

1. RENFORCER LE FRANÇAIS COMME LANGUE DU TRAVAIL, DU COMMERCE ET DES AFFAIRES

AXES D'INTERVENTION ET OBJECTIFS

1.1 La francisation des milieux de travail

1.1.1 S'assurer que, chaque année, au moins 25 % des entreprises et des organismes de l'Administration n'ayant pas de certificat de francisation obtiennent ce certificat ou, à tout le moins, fassent approuver un programme de francisation.

1.1.2 Mener deux interventions sectorielles par an pour résoudre les problèmes de francisation affectant soit des entreprises, soit des organismes de l'Administration.

1.1.3 Réexaminer, d'ici octobre 2006, l'ensemble des ententes particulières en vigueur au 1er octobre 2002, qui visent certains sièges d'entreprise et centres de recherche.

1.1.4 Faire en sorte que, d'ici 2008, 50 % des grandes entreprises non certifiées et 30 % des grandes entreprises certifiées aient un comité de francisation actif et dont la composition est conforme.

1.1.5 Rendre plus conviviale l'inscription en ligne des entreprises et des organismes de l'Administration et faciliter la transmission électronique de certains rapports exigés d'eux dans le cadre du processus de francisation.

1.2 Le français langue du commerce et des affaires

1.2.1 Mener deux interventions par an, notamment dans le secteur des jeux vidéo et dans celui des produits électriques et des électroménagers, de façon à résoudre les problèmes de francisation qui empêchent les consommateurs québécois d'avoir accès à des produits et services en français.

1.2.2 Traiter rapidement toutes les plaintes du public en s'assurant qu'au moins 60 % d'entre elles sont réglées dans un délai n'excédant pas six mois.

1.2.3 Faire corriger 90 % des dérogations à la Charte de la langue française en matière de langue du commerce et des affaires, sans l'intervention du procureur général.

2. VALORISER ET GÉNÉRALISER UNE LANGUE DE QUALITÉ

AXES D'INTERVENTION ET OBJECTIFS

2.1 L'expertise terminologique et linguistique à la disposition de la population

2.1.1 Enrichir de 5 000 fiches par an le Grand dictionnaire terminologique en fonction des secteurs ou domaines en demande afin de répondre en ligne aux besoins terminologiques de la population.

2.1.2 Enrichir de 300 articles par an la Banque de dépannage linguistique diffusée dans le site Internet de l'Office québécois de la langue française, de façon à répondre en ligne aux besoins linguistiques de la population.

2.1.3 Offrir des services d'assistance terminologique et linguistique (consultations téléphoniques, immédi@t, @ssistermel) destinés au grand public et à certains publics spécialisés.

2.2 La sensibilisation de la population à l'importance de la qualité de la langue

2.2.1 Poursuivre ou développer des démarches de concertation avec différents secteurs d'activité pour y promouvoir l'importance de la qualité de la langue.

2.2.2 Mettre en place des mesures particulières susceptibles de faire connaître les bons usages et les particularités du français standard au Québec.

2.3 L'expertise toponymique à la disposition de la population

2.3.1 Enrichir de 3 000 noms de lieux par an l'information stockée dans la banque de toponymes TOPOS, diffuser, en ligne, la toponymie officielle et ajouter 20 articles par an dans la Foire aux questions du site Internet de la Commission de toponymie.

2.3.2 Offrir des services d'information toponymique destinés au grand public et à certains publics spécialisés.

3. CONSOLIDER LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DU QUÉBEC

AXES D'INTERVENTION ET OBJECTIFS

3.1 La cohérence et la promotion de la politique linguistique québécoise

3.1.1 Superviser les actions de l'administration publique québécoise en matière linguistique pour assurer leur cohérence avec la politique linguistique.

3.1.2 Mieux faire connaître la politique linguistique au Québec et à l'extérieur du Québec et en assurer le maintien, y compris lors de contestations devant différentes instances.

3.2 La célébration de la vitalité de la langue française

3.2.1 Reconnaître et honorer les efforts et les engagements d'individus, de groupes, d'organismes et d'entreprises en faveur de la langue française.

3.2.2 Poser des actions spécifiques en vue de souligner l'histoire et l'évolution du fait français en Amérique (Québec 2008, Francofête, etc.) et favoriser la participation du grand public aux célébrations du français.

3.3 La veille en matière linguistique

3.3.1 Faire état périodiquement (au moins tous les cinq ans) au gouvernement et à la population québécoise, de la situation linguistique québécoise et de son évolution.

3.3.2 Réaliser diverses études liées aux grands enjeux et défis en matière de langue, dont, notamment, la redynamisation du processus de francisation, l'intégration linguistique des immigrants et les défis linguistiques que pose une société de l'information.

3.3.3 Maintenir et établir, en fonction des priorités gouvernementales, des partenariats canadiens et internationaux sur des sujets susceptibles d'enrichir la démarche linguistique québécoise.

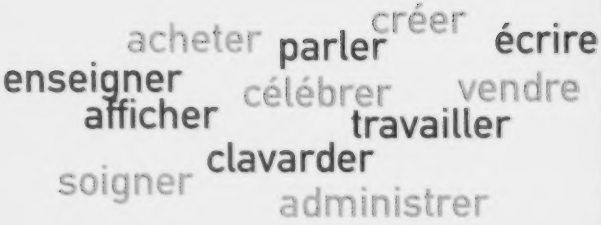

Secrétariat à la politique linguistique
Québec